



SERVICES

inform:action

PROFESSIONS JUDICIAIRES

ÉDITO

: Qualité de vie au travail en berne dans les professions judiciaires

La Cfdt relève, depuis 2014, une montée en charge des « *appels au secours* » par les salariés des professions judiciaires en situation de burn out.

Une des enquêtes menées par l'Observatoire des métiers en 2015/2106 dans les professions libérales (OMPL) vient confirmer ce constat (résultats dans le présent bulletin de branche).

Dans le notariat, l'enquête lancée fin 2015 par l'institut BVA, à la demande de la CRPCEN, a permis de constater une sur-déclaration de détresses psychologiques et d'états dépressifs majeurs par rapport à la population générale.

Plus récemment, le journal Les Echos, en publiant son article en juin dernier intitulé « *Les 10 pires jobs selon les salariés français* », a asséné le dernier coup en restituant le résultat de la plateforme meilleures-entreprises.com sur le classement des métiers où les salariés sont les moins heureux.

Et c'est bien le métier de clerc de notaire qui a décroché « *la palme du pire job* » avec seulement 10,3% de cette catégorie de salariés qui se disent satisfaits de leur job, suivis par les chefs de publicité (26,5% de taux de satisfaction), puis par les agents de police (27,4%).

Chez les huissiers, c'est l'explosion des « *dossiers incapacité/invalidité/inaptitude* » montrée du doigt par la CARCO qui a alerté la Cfdt. Même constat révélé ce mois-ci par la Macif, l'organisme de prévoyance des salariés des commissaires-priseurs et offices de ventes volontaires !

Effets de la loi Macron s'appliquant aux professions réglementées qui auraient créé du stress dans les cabinets ou études, employeurs



Lise Verdier

Chargée de mission

Bulletin aux adhérent.e.s.
Edition : Fédération des Services Cfdt
Directeur de la publication :
Olivier Guivarch
CPPAP : 1009 S 07027
Conception et impression :
Inckôo 75017 Paris
Supplément du magazine fabriqué
selon les normes environnementales
de développement durable.

juillet-août-septembre 2017
Supplément à Inform'Action n° 298



cfdt-services.fr

SOMMAIRE

- ÉDITO
- QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR JURIDIQUE

... Qualité de vie au travail en berne dans les professions judiciaires



peu, voire pas sensibilisés par leurs obligations de veiller à la santé au travail de leurs salariés ? De toute évidence, les causes sont multiples.

Pour la CFDT, cette situation ne doit pas être une fatalité ! Depuis 2016, elle ne cesse de dénoncer ce mal-être au travail.

Aussi, a-t-elle ouvert dans toutes les branches des professions judiciaires des négociations portant sur la qualité de vie au travail.

À la fin de l'année 2017, une première étape devrait être franchie avec la signature d'un accord sur les risques psychosociaux dans chacune de ces branches.

Les objectifs de la CFDT sont clairement identifiés :

- augmenter la prise de conscience ainsi que la compréhension des risques psychosociaux par les employeurs et par les salariés ;
- sensibiliser les employeurs sur le fait qu'ils ont l'obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs salariés ;
- leur rappeler également qu'ils ont l'obligation de mettre en place et d'assurer le suivi du document unique (obligation rarement respectée dans ces secteurs professionnels) ;

- inciter les employeurs à analyser la répartition du travail dans l'entreprise ainsi que la charge de travail pour chacun des salariés ;

- rappeler que les heures supplémentaires non payées et non rattrapées relèvent du « *travail dissimulé* » (constat récurrent dans ces professions) ;

- rappeler à l'employeur son obligation de concilier vie professionnelle / vie familiale et personnelle (aménagement du temps de travail, horaires...) ;

- garantir aux salariés l'égalité de chances dans le déroulement de leur carrière ;

- encourager le développement des compétences et l'évolution professionnelle ;

- développer une politique d'écoute individuelle dans les entreprises...

Ce chantier est certes ambitieux, mais, soyez assurés, chers adhérents, qu'au vu du résultat des multiples enquêtes, la CFDT ne lâchera rien ! :

Lise Verdier

QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL DANS LE SECTEUR JURIDIQUE

: Diagnostic des stressés professionnels



Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.snpi-cfdt.fr

Une enquête sur la qualité de vie au travail (QVT) des salariés des entreprises libérales adhérentes à l'Observatoire des métiers des professions libérales a permis d'effectuer le diagnostic des

stressés professionnels, via un baromètre de mesure construit et analysé.

Ainsi, six familles de stressés professionnels sont donc évalués :

- les incertitudes et l'imprévisibilité au travail ;
- la reconnaissance au travail ;
- les relations interpersonnelles ;
- la communication ;
- les changements et valeurs ;
- le dimensionnement des postes.

Le dirigeant unique, facteur de protection du stress

Quand il y a plusieurs supérieurs hiérarchiques, les résultats sont, pour la plupart, en zone de risques, sauf pour la famille relative aux changements et valeurs.

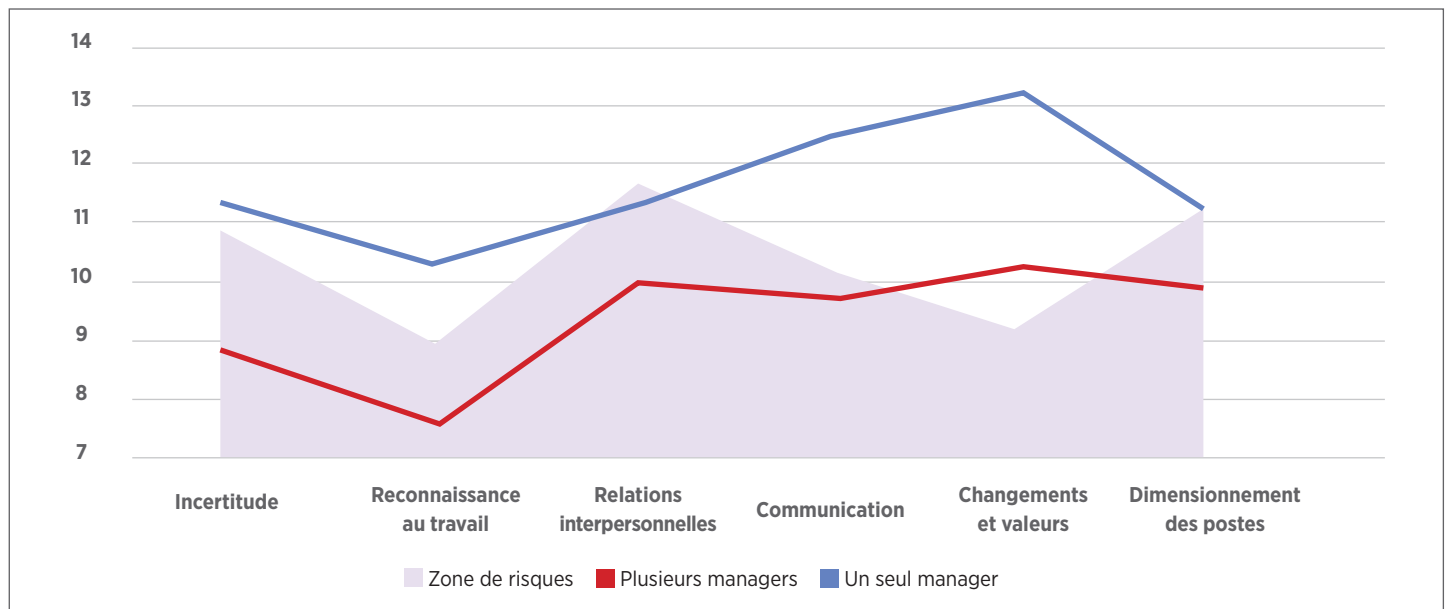
À l'inverse, avec un seul dirigeant, ils remontent en zone de protection et seule la famille relative aux relations interpersonnelles reste en zone de risque. La qualité de vie au travail

se dégrade quand le nombre de hiérarchiques se multiplie, contribuant ainsi au stress des collaborateurs.

voir graph 01.



Graphique 01 Le dirigeant unique, facteur de protection du stress



Des salariés du secteur juridique globalement plus stressés que ceux des autres secteurs de l'OMPL

Les salariés du secteur juridique, avec une note de 10,3/20, ont un niveau de

stress supérieur aux salariés des autres secteurs. La proportion de salariés stressés

dans ce secteur est légèrement plus élevée que celle des salariés français.

En effet, 51,99% des salariés français sont moins stressés que ceux du secteur juridique.

Du stress essentiellement lié aux incertitudes et aux relations interpersonnelles

Globalement, les salariés du secteur juridique sont stressés par des incertitudes quant à l'avenir, des relations interpersonnelles médiocres, et, dans une moindre

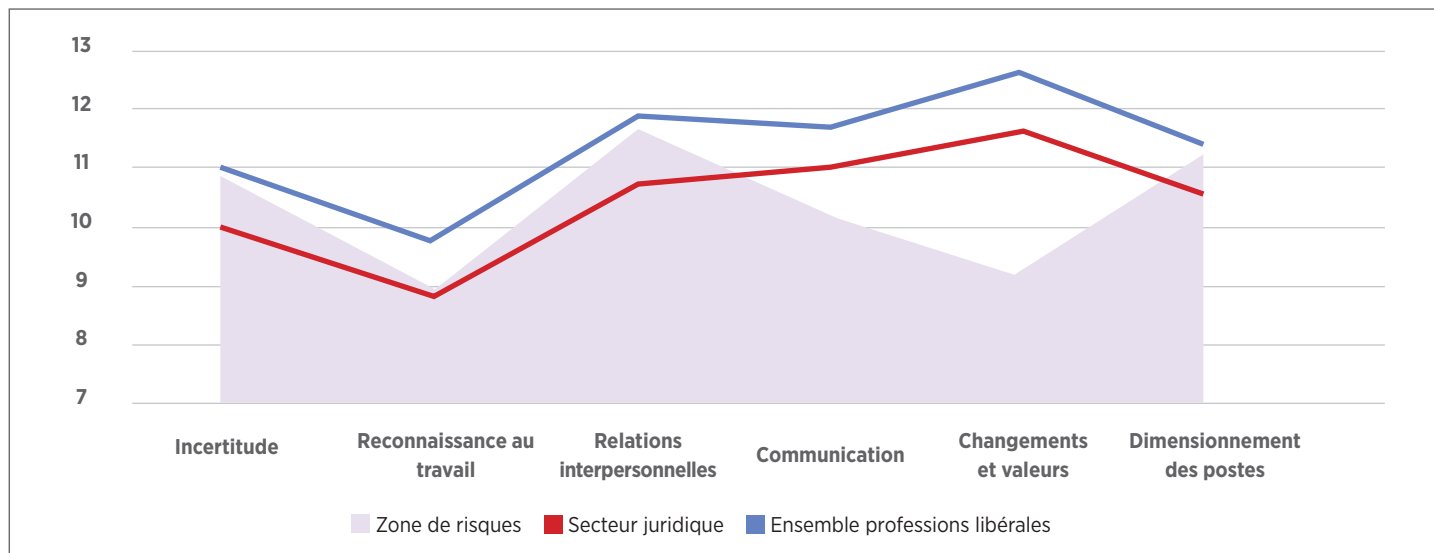
mesure, par un dimensionnement des postes insuffisant ainsi qu'un manque de reconnaissance.

voir graph 02, page suivante.



... Du stress essentiellement lié aux incertitudes et aux relations interpersonnelles

Graphique 02 Du stress essentiellement lié aux incertitudes et aux relations interpersonnelles



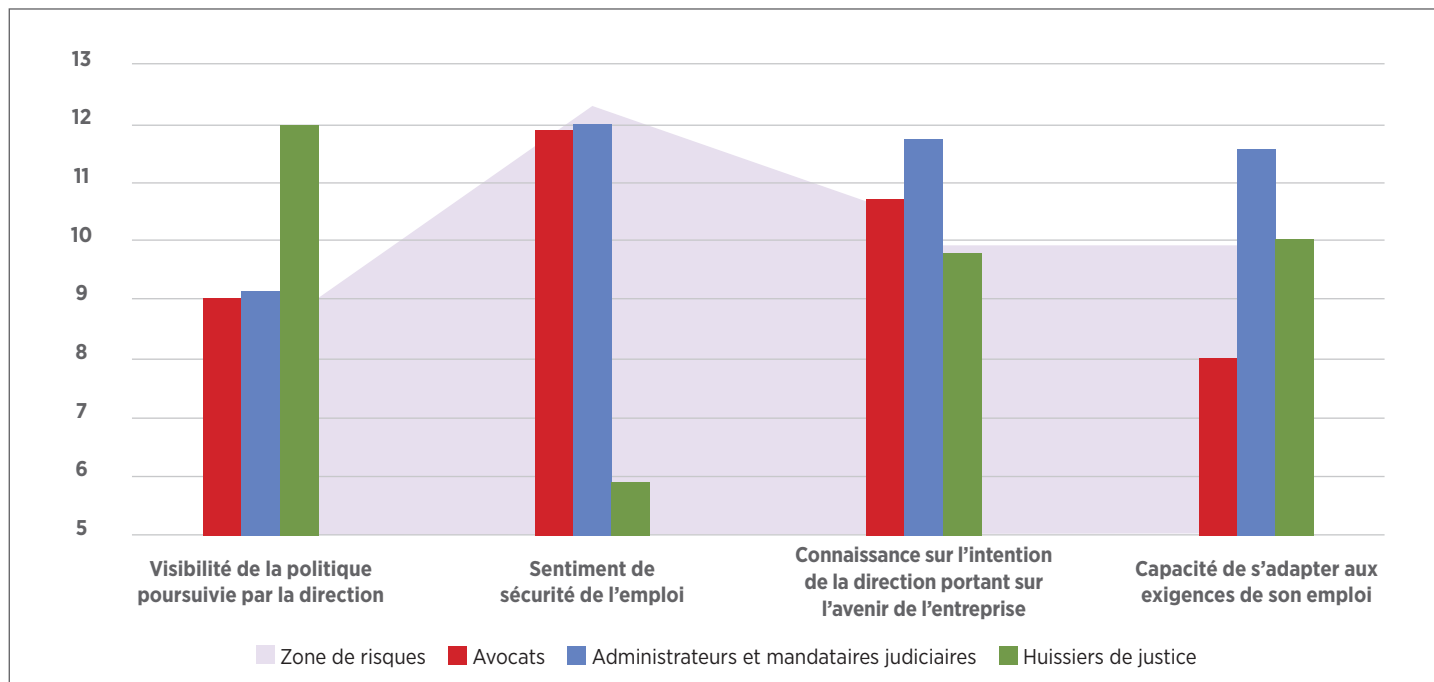
Incertain et imprévisibilité du travail

es salariés manifestent un fort sentiment d'insécurité de l'emploi. C'est la cause

de stress professionnel la plus importante puisqu'elle concerne l'ensemble des branches et, plus

particulièrement, les études d'huissiers de justice. voir graph 03.

Graphique 03 Incertain et imprévisibilité du travail



Reconnaissance au travail

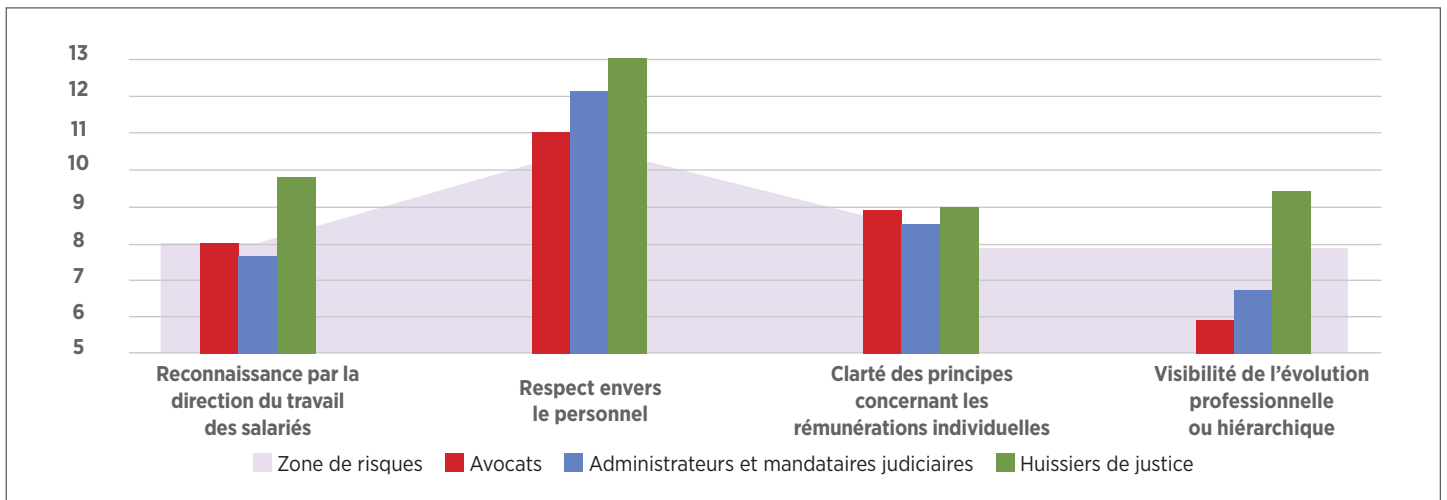
Le peu de visibilité sur les possibilités d'évolution professionnelle ou hiérarchique est le motif de stress professionnel le plus important, particulièrement dans la branche des cabinets d'avocats.

Le manque de visibilité sur les possibilités d'évolution professionnelle ou hiérarchique est le motif de stress professionnel le plus important, particulièrement dans la branche des cabinets d'avocats.

des cabinets d'avocats.

voir graph 04.

Graphique 04 Reconnaissance au travail



Communication

Le management diffuse des informations claires et sait prendre en compte les suggestions d'amélioration des collaborateurs. Ceci contribue à atténuer le stress lié à la coexistence d'ordres et de contre-ordres

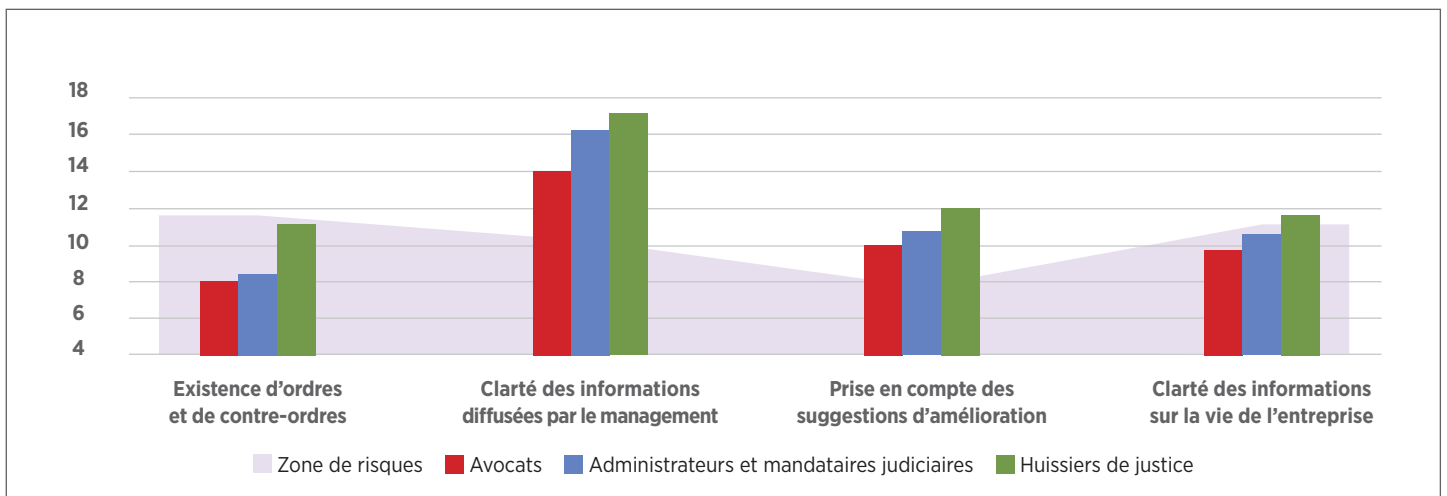
et, dans une moindre mesure, au manque de clarté des informations sur la vie de l'entreprise (excepté pour la branche études d'huissiers de justice).

voir graph 05.



© Christophe Boisson - Fotolia.com

Graphique 05 Communication



Relations interpersonnelles

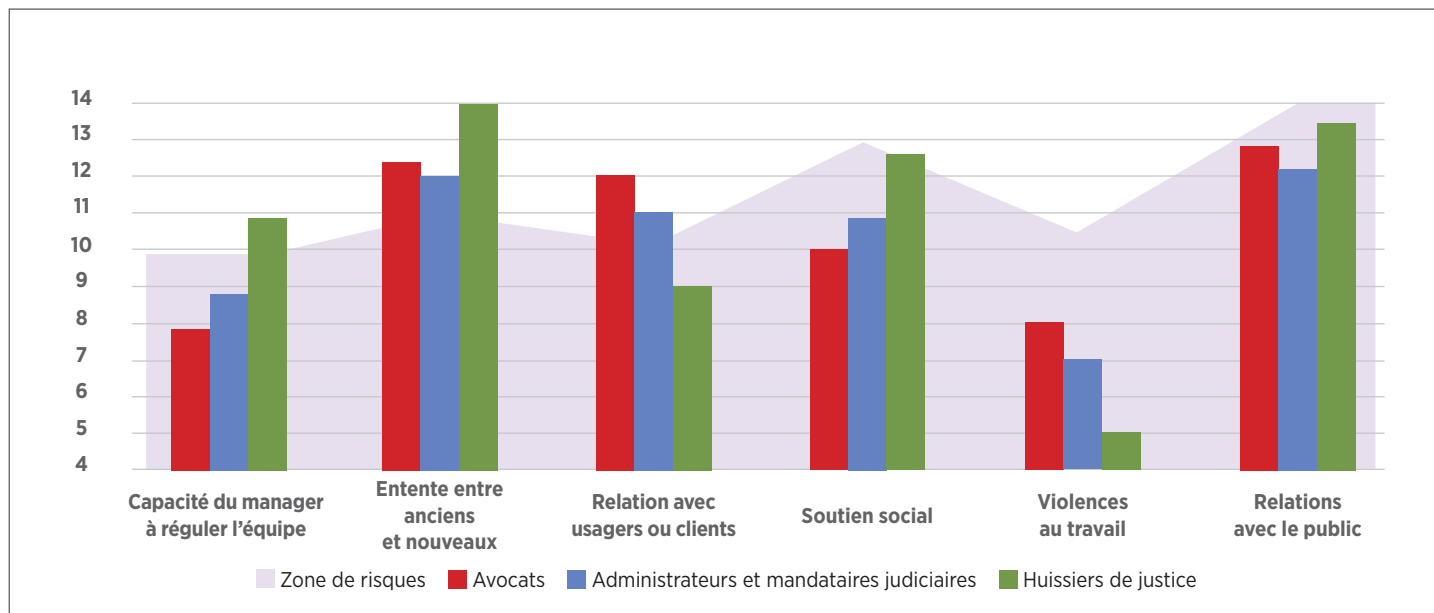
es violences au travail (verbales, voire physiques), le manque de soutien social entre collègues et les relations

dégradées avec le public sont les causes de stress professionnel les plus marquées dans les professions juridiques. Seule l'entente

entre anciens et nouveaux constitue un facteur de protection.

voir graph 06.

Graphique 06 Relations interpersonnelles

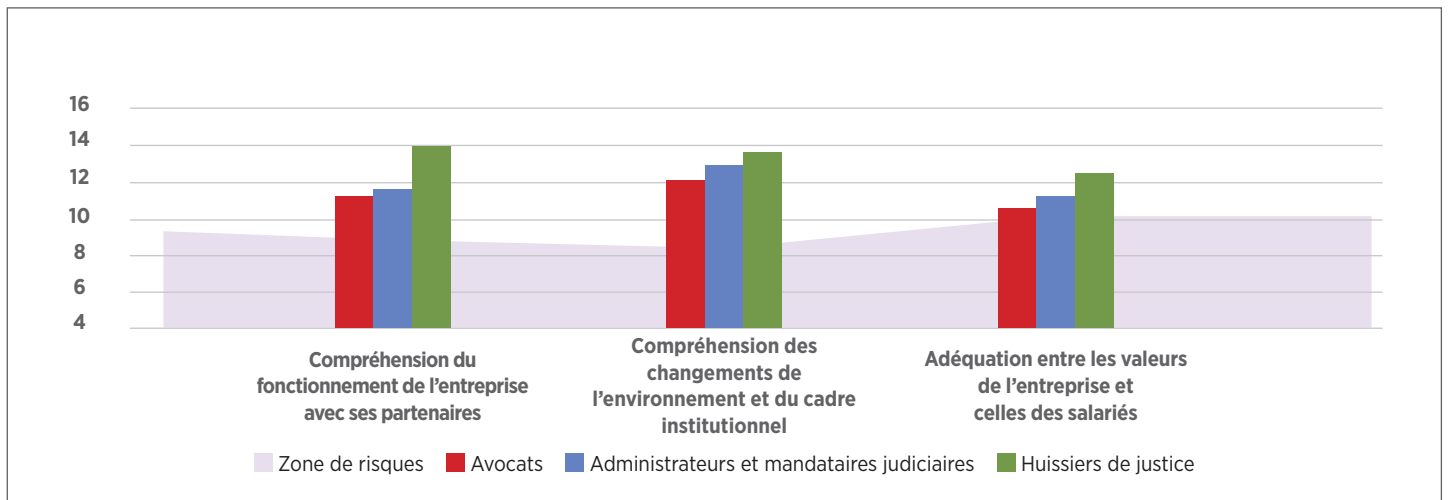


Changements et valeurs

Aucun des facteurs de la famille « *changements et valeurs* » n'est en zone de risques. Cette famille regroupe le plus grand nombre de facteurs de protection et contribue ainsi

à atténuer le stress professionnel des salariés du secteur juridique. *voir graph 07.*

Graphique 07 Changements et valeurs



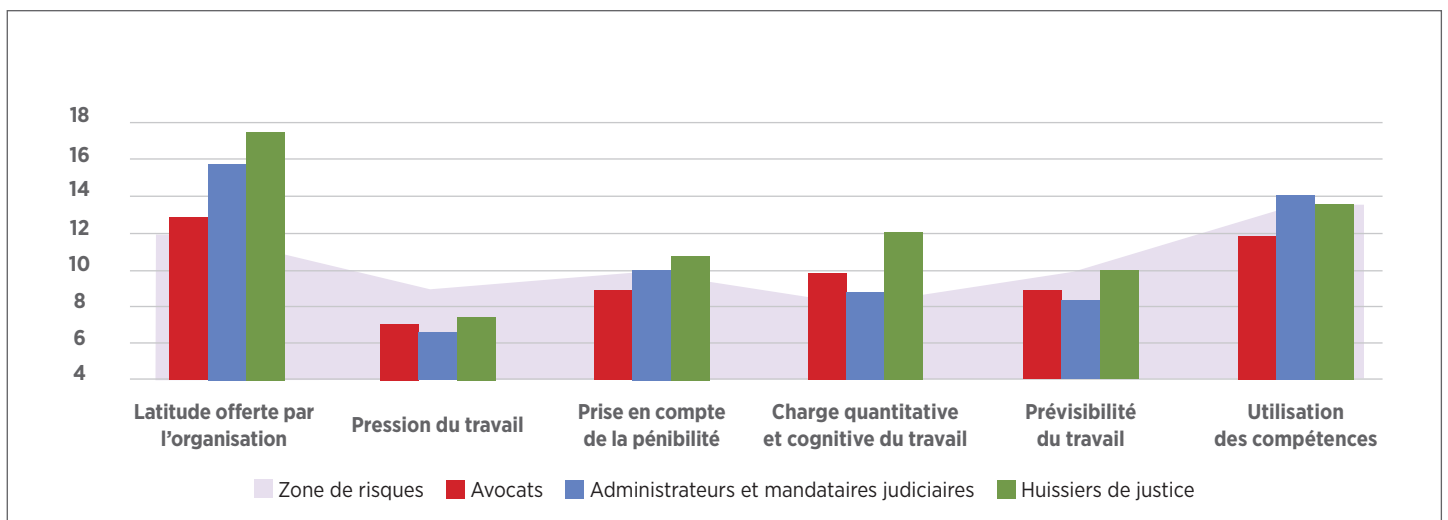
Dimensionnement des postes

Les salariés des professions judiciaires sont très stressés par les pressions au travail (enjeux forts...) et un manque de prévisibilité des tâches au quotidien, ce qui traduit un dimensionnement de leur poste médiocre. Ceux des cabinets

d'avocats disent subir une forte pénibilité et une sous-utilisation de leurs compétences. À l'inverse, tous apprécient leur

latitude d'action et la charge de travail. *voir graph 08.*

Graphique 08 Dimensionnement des postes



: Bilan



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.snj-cfdt.fr

Sur les 27 facteurs potentiels de stress professionnel, la branche études d'huissiers de justice tire vers le positif la moyenne des résultats (16 facteurs en zone de protection contre 10 en zone de risques), contrairement à celles des cabinets d'avocats et des études d'administrateurs et de mandataires judiciaires (avec, respectivement, 13 et 11 facteurs en zone de risques et seulement 9 et 11 en zone de protection).

Autrement dit, les salariés de ces deux dernières branches sont plus stressés que ceux des études d'huissiers de justice.

LES « + QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL » DU SECTEUR JURIDIQUE

- La latitude offerte par l'organisation ;
- la clarté des informations diffusées par l'encadrement ;
- la prise en compte des suggestions d'amélioration ;

- l'entente entre anciens et nouveaux.

LES ALERTES DU SECTEUR

- Les pressions au travail ;
- les violences au travail et le sentiment d'insécurité de l'emploi ;
- le manque de soutien social ;
- le manque de prévisibilité.

Au final, les résultats du secteur juridique en matière de stress sont globalement moins bons que les autres secteurs de l'OMPL.

